



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-05-2018

**13^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 14 mai 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Est absent : M. Yves Liard, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Est également présente Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire. M. François Pépin, directeur général, est absent.

2 **18-262 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que modifié par l'ajout des points 29 A et 29 B, lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 30 avril 2018 – Approbation du procès-verbal
4. Politique en matière de surveillance vidéo

AMÉNAGEMENT

5. Dérogation mineure – 619, rue Champagne
6. Dérogation mineure – Lots 3 327 927, 3 667 660, 4 748 592 et 4 748 593 – Rue Saint-Pierre Sud



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

14-05-2018

7. Dérogation mineure – 1200, boulevard Firestone
8. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – M. Yannick Fournier – 9314-5365 Québec inc. – Au Garage VF – 333, rue Saint-Charles-Borromée Nord – Lot 2 900 861 – Zone C01-062 – Second projet de résolution 18-236 – Adoption
9. Programme Rénovation-Québec – Phase 2018-2019 – Participation de la Ville de Joliette
10. Stationnement Manseau – Résiliation de la convention
11. Patrouilleur environnemental – Désignation

ADMINISTRATION – FINANCES – CAPITAL HUMAIN

12. Règlement 7-1999-5 – Amendement le Règlement 7-1999 – Rémunération des membres du conseil – Adoption
13. Protocole d'entente – Construction d'une nouvelle rue en face du 603, boulevard de la Base-de-Roc – Autorisation
14. Carrefour giratoire – Servitudes de non-accès – Mandat et autorisation
15. Liste des déboursés du 18 avril au 1^{er} mai 2018 – Approbation
16. Centre multisport – Autorisation de paiement
17. Politiques diverses – Mise à jour – Adoption

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

18. Soumission numéro AP18-020 – Fourniture et installation d'équipements ludiques – Parc Antonio-Barrette – Techsport inc. – Adjudication de contrat
19. Soumission numéro AP18-031 – Surfaceuse à glace électrique – Annulation
20. Soumission numéro AP18-035 – Pièces de fonte et de béton – St-Germain Égouts et Aqueducs inc. – Adjudication de contrat
21. Soumission numéro AP18-037 – Fourniture de services professionnels en ingénierie – Mandat général – Les Services exp inc. – Adjudication de contrat
22. Soumission numéro AP18-044 – Réfection du terrain de tennis – Parc Saint-Jean-Baptiste – BLR Excavation inc. – Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

23. Politique d'aide financière pour le traitement des frênes – Adoption
24. Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière – Signature – Autorisation
25. Mérite municipal – Mise en candidature – Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

26. Services Correctionnels du Canada – Tournoi de baseball des agents correctionnels de la province du Québec – Utilisation de l'espace public – Autorisation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-05-2018

27. Les Auberges du coeur – Course sous les étoiles – Utilisation de l'espace public – Autorisation
28. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
- 29A). Campagne de sensibilisation en sécurité de la MRC de Joliette – Participation
- 29B). Soumission numéro AP18-033 - Coupe de gazon – Désistement – Autorisation
30. Dépôt de rapport
31. Période de questions
32. Date et heure de la prochaine assemblée
33. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

18-263 – SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2018 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 avril 2018 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

18-264 – POLITIQUE EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE VIDÉO

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE de la politique en matière de surveillance vidéo devant être révisée annuellement, les membres du conseil prennent acte de ladite politique révisée sans modification.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

18-265 – DÉROGATION MINEURE – 619, RUE CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2018-02-05 du comité consultatif d'urbanisme;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-05-2018

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 619, rue Champagne, afin de régulariser l'implantation d'un escalier extérieur localisé en cour arrière présentant une marge de recul latérale de 0,80 mètre (2,62 pieds) au lieu de 1,20 mètre (3,94 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

18-266 – DÉROGATION MINEURE – LOTS 3 327 927, 3 667 660, 4 748 592 ET 4 748 593 – RUE SAINT-PIERRE SUD

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2018-04-10 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure visant à permettre la création de quatre lots ayant un frontage minimal de 11 mètres (36,09 pieds) au lieu de 12 mètres (39,37 pieds) et une superficie minimale de 305 mètres carrés (3 283 pieds carrés) au lieu de 370 mètres carrés (3 982,65 pieds carrés) afin de permettre la construction de quatre résidences unifamiliales jumelées et une résidence unifamiliale isolée sur les lots 3 327 927, 3 667 660, 4 748 592 et 4 748 593 situés sur la rue Saint-Pierre Sud aux motifs que :

- L'application du règlement ne cause pas préjudice au requérant puisqu'il est en mesure d'ériger quatre résidences unifamiliales jumelées sur des lots conformes à la réglementation;
- La demande de dérogation mineure vise uniquement à permettre au demandeur d'ajouter une résidence unifamiliale isolée à son projet.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-05-2018

7

**18-267 – DÉROGATION MINEURE – 1200, BOULEVARD
FIRESTONE**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2018-04-11 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 1200, boulevard Firestone, afin de permettre la construction d'un entrepôt présentant une hauteur de 41,15 mètres (135 pieds) au lieu de 15 mètres (50 pieds).

LE TOUT conditionnellement à ce que le requérant s'engage et s'oblige à respecter l'architecture proposée de la version – bâtiment 3.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

**18-268 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN
IMMEUBLE – M. YANNICK FOURNIER – 9314-5365 QUÉBEC INC. –
AU GARAGE VF – 333, RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD –
LOT 2 900 861 – ZONE C01-062 – SECOND PROJET DE
RÉSOLUTION 18-236 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT la recommandation PPCMOI-2018-04-01 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise à requalifier une station-service comportant un atelier de réparations en un atelier de réparations d'automobiles (mécanique légère);

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise à permettre à une jeune entreprise de poursuivre une portion de ses activités commerciales (atelier de réparations mineures d'automobiles) qui était liée à l'exploitation d'une station-service;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts par l'entreprise ne s'adressent pas aux propriétaires de camionnettes lourdes et de véhicules lourds;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-05-2018

CONSIDÉRANT QUE le requérant procédera uniquement à la vente et à l'installation de produits neufs (aucun recyclage de véhicules, pièces ou pneus destinés à la revente);

CONSIDÉRANT QUE la présente demande permettra de végétaliser plusieurs surfaces minéralisées du terrain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le second projet de résolution visant à autoriser le projet présenté par M. Yannick Fournier, dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, visant à permettre la requalification d'une station-service en un atelier de réparations d'automobiles (mécanique légère), et ce, aux conditions suivantes :

- Ce que les services offerts par son entreprise se limitent à :
 - L'entretien des véhicules (changements d'huile/fluides, remplacement des filtres, remplacement des ampoules, entretien des freins, antirouille);
 - La vente, l'installation et la réparation de pneus et de roues;
 - La mécanique sur les véhicules légers tels les automobiles et les petites camionnettes (réparation/remplacement de pièces telles que freins, amortisseurs, biellettes de direction, diagnostic électrique et électronique);
 - La vente et l'installation d'équipement de performance (suspension, freins, pneus et roues de performance).
- Aménager le long de la ligne arrière de la propriété une bande gazonnée d'une largeur minimale d'un mètre et la délimiter par une bordure de béton coulé ayant une hauteur et une largeur minimales de 15 cm;
- Faire approuver lors d'une rencontre ultérieure du CCU, un plan détaillé de l'enseigne détachée;
- Éviter que l'éclairage, le bruit, les vibrations et les odeurs émanant des activités liées au projet particulier troublent la paix, la tranquillité, le confort, le repos, le bien-être des résidents habitant le secteur visé par la demande;
- Remplacer l'entrée charretière localisée sur la rue Saint-Charles-Borromée Nord, à proximité de la rue Laurier, par une bande de verdure avec plantation d'arbres identique à celle déjà prévue en bordure de la rue Saint-Charles-Borromée, le tout sur approbation du service d'Aménagement du territoire;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-05-2018

- Conserver l'entrée charretière donnant sur la rue Laurier conditionnellement à ce que sa largeur corresponde à celle de l'allée de circulation du stationnement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

18-269 – PROGRAMME RÉNOVATION-QUÉBEC – PHASE 2018-2019 – PARTICIPATION DE LA VILLE DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a récemment annoncé un investissement de 25 millions de dollars dans le programme « Rénovation Québec » pour l'année financière 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire participer à la prochaine phase du programme « Rénovation-Québec » afin de maintenir et améliorer le bâti existant sur le territoire de la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

QUE la Ville de Joliette confirme son intention de participer à la prochaine phase du programme « Rénovation-Québec ».

QUE la Ville de Joliette investisse un montant de 300 000 \$ pour un budget approximatif de 600 000 \$ incluant la part de la Société d'habitation du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

18-270 – STATIONNEMENT MANSEAU – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

QUE la Ville de Joliette procède à la résiliation de la convention signée le 21 août 2014 avec la compagnie Precise Parklink inc. relative à la gestion du stationnement Manseau.

DE MANDATER Me Michel Bélair, de la firme Dunton Rainville, pour représenter la Ville de Joliette dans cette procédure.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

18-271 – PATROUILLEUR ENVIRONNEMENTAL – DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT l'embauche d'un patrouilleur environnemental pour la saison estivale 2018;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-05-2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

DE DÉSIGNER Mme Laurianne Gagnon comme patrouilleur environnemental de la Ville de Joliette.

QUE Mme Laurianne Gagnon soit également désignée comme « officier municipal » et comme « employé municipal autorisé » pour voir à l'application et au respect des règlements municipaux de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

18-272 – RÈGLEMENT 7-1999-5 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 7-1999 – RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le projet de règlement portant respectivement le numéro 18-125 et 18-126, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 mars 2018;

CONSIDÉRANT l'avis public du 18 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 7-1999-5 amendant le Règlement 7-1999 relatif à la rémunération des membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

18-273 – PROTOCOLE D'ENTENTE – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE EN FACE DU 603, BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'APPROUVER le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Joliette et Habitations D.H. inc. relatif à la construction d'une nouvelle rue en face du 603, boulevard de la Base-de-Roc.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-05-2018

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit protocole ou une entente conforme en substance, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

18-274 – CARREFOUR GIRATOIRE – SERVITUDES DE NON-ACCÈS – MANDAT ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la création du carrefour giratoire a nécessité de redéfinir le lotissement de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles limites de non-accès doivent être établies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE MANDATER Me Mathieu Desroches, notaire, afin de préparer tout document requis pour des servitudes de non-accès autour du carrefour giratoire du boulevard Dollard.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la ville de Joliette, les documents nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

18-275 – LISTE DES DÉBOURSÉS DU 18 AVRIL AU 1^{ER} MAI 2018 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 2 235 352,70 \$ pour la période du 18 avril au 1^{er} mai 2018 et la liste des déboursés à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des déboursés à payer pour la période s'étendant du 18 avril au 1^{er} mai 2018 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-05-2018

Liste des déboursés pour la période du 18 avril au 1^{er} mai 2018

| | |
|--|------------------------|
| a. Liste des chèques émis : | 462 289,85 \$ |
| b. Liste des transferts électroniques : | 472 660,12 \$ |
| c. Liste des paiements effectués via Accès-D : | 2 180 525,65 \$ |
| Total | 3 115 475,62 \$ |

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

18-276 – CENTRE MULTISPORT – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville de Joliette et la Commission scolaire des Samares;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu 123 jours d'utilisation pour la location de la surface synthétique au centre multisport pour la saison 2016-2017;

CONSIDÉRANT la facture qu'a fait parvenir la commission scolaire à la Ville de Joliette, en date du 31 mars 2018, au montant de 63 320,55 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à payer un montant de 63 620,55 \$ à la Commission scolaire des Samares pour la location de la surface synthétique au centre multisport pour la saison 2016-2017, conformément à l'entente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

18-277 – POLITIQUES DIVERSES – MISE À JOUR – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a adopté diverses politiques en 2012 et en 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une mise à jour de ces politiques;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission du capital humain qui s'est tenue le 2 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER et d'adopter les politiques jointes à la présente résolution, soit :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-05-2018

- Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement;
- Politique relative à la violence en milieu de travail;
- Politique d'utilisation des véhicules municipaux;
- Politique de limitation de la marche au ralenti des véhicules;
- Politique pour un environnement sans fumée.

QUE ces politiques entrent en vigueur le 15 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

18-278 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-020 – FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS LUDIQUES – PARC ANTONIO-BARRETTE – TECHSPORT INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture et l'installation d'équipements ludiques au parc Antonio-Barrette;

CONSIDÉRANT QUE l'attribution de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 25 avril 2018, 11 h;

| | ENTREPRISES | POINTAGE | PRIX AVEC TAXES |
|---|--------------------------------------|---|------------------------|
| 1 | Techsport inc. | 28,676 | 41 847,21 \$ |
| 2 | Simexco | 28,525 | 42 769,55 \$ |
| 3 | Équipements récréatifs Jambette inc. | Non conforme | |
| 4 | Tessier Récréo-Parc inc. | Le calcul du pointage intérimaire de 70 n'a pas été atteint | |

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-020, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements ludiques au parc Antonio-Barrette, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Techsport inc.** », au montant de **36 396,79 \$**, avant taxes.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-05-2018

QUE le coût net, soit un montant de **38 216,63 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **trois** versements annuels égaux et consécutifs de **12 738,87 \$**, puisés à même le fonds général durant les **trois** prochaines années.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

18-279 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-031 – SURFACEUSE À GLACE ÉLECTRIQUE – ANNULATION

CONSIDÉRANT l'ouverture de l'appel d'offres AP18-031 le 17 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE les spécifications techniques du cahier de charges étaient considérablement précises et qu'ainsi aucun des soumissionnaires ne pouvait répondre à l'intégralité des exigences de conformité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Joliette d'annuler ledit appel d'offres, de revoir ses besoins et d'ajuster le devis aux nouvelles technologies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ANNULER l'appel d'offres AP18-031.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

18-280 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-035 – PIÈCES DE FONTE ET DE BÉTON – ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'achat de diverses pièces de fonte et de béton a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 4 mai 2018;

| ENTREPRISES | | PRIX AVANT TAXES |
|-------------|------------------------------------|------------------|
| 1 | St-Germain Égouts et Aqueducs inc. | 76 096,85 \$ |
| 2 | Construction Nivex inc. | 79 223,45 \$ |

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-05-2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-035, le contrat pour l'achat de pièces de fonte et de béton, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **St-Germain Égouts et Aqueducs inc.** », au montant de **76 096,85 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

18-281 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-037 – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – MANDAT GÉNÉRAL – LES SERVICES EXP INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour un mandat général de services professionnels en ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE l'attribution de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 25 avril 2018, 11 h;

| | ENTREPRISES | POINTAGE | PRIX AVEC TAXES |
|---|------------------------------|-----------------|------------------------|
| 1 | Les Services exp inc. | 25,688 | 49 439,25 \$ |
| 2 | GBI Services d'ingénierie | Non conforme | |

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-037, le contrat pour un mandat général de services professionnels en ingénierie, au seul soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Les Services exp inc.** », pour un montant maximal de 50 000,00 \$ taxes incluses, sur la base des taux horaires suivants :

| | | |
|-----------------------|---|------------------|
| Ingénieur sénior | : | 125,00 \$/ heure |
| Ingénieur | : | 90,00 \$ / heure |
| Technicien | : | 80,00 \$ / heure |
| Soutien administratif | : | 55,00 \$ / heure |

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-05-2018

22

18-282 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-044 – RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS – PARC SAINT-JEAN-BAPTISTE – BLR EXCAVATION INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la réfection du terrain de tennis au parc Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 25 avril 2018, 11 h;

| ENTREPRISES | | PRIX AVANT TAXES |
|-------------|-------------------------------|------------------|
| 1 | BLR Excavation inc. | 62 302,00 \$ |
| 2 | Terrassement Baril | 69 218,87 \$ |
| 3 | Les Entreprises Berthier inc. | 99 900,00 \$ |
| 4 | Terrassement Multi-Paysages | Non soumissionné |
| 5 | Bourassa Sport Technologie | Non soumissionné |
| 6 | Tenntech inc. | Non soumissionné |
| 7 | Terrassement Jopat inc. | Non soumissionné |
| 8 | Terrassement Limoges & Fils | Non soumissionné |

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-044, le contrat pour la réfection du terrain de tennis au parc Saint-Jean-Baptiste, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **BLR Excavation inc.** », au montant de **62 302,00 \$**, avant taxes.

QUE le coût net, soit un montant de **65 417,10 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **trois** versements annuels égaux et consécutifs de **21 805,70 \$**, puisés à même le fonds général durant les **trois** prochaines années.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

18-283 – POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE TRAITEMENT DES FRÊNES – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'importance du traitement contre l'agrile du frêne autant pour les arbres publics que les arbres privés;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-05-2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADOPTER la politique d'aide financière pour le traitement des frênes, jointe à la présente résolution, afin d'aider et d'encadrer les citoyens dans leurs démarches pour contrer l'agrile du frêne.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

18-284 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – SIGNATURE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la résolution 17-531 entérinait la demande d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande d'aide financière a été approuvée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER le directeur du service des Travaux publics et services techniques à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la lettre d'engagement relative à l'aide financière, d'un montant maximal de 305 923 \$, du Fonds de la sécurité routière pour sécuriser le pourtour des écoles primaires, des parcs et le partage de la route sur le territoire de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

18-285 – MÉRITE MUNICIPAL – MISE EN CANDIDATURE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE, par ses résolutions 18-088 et 18-223, la Ville de Joliette a adopté respectivement la Politique de gestion des actifs et la Stratégie de gestion des actifs;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de ces documents est l'une des premières étapes d'un cheminement dont la finalité est une gestion financière responsable à long terme, une planification structurée et l'atteinte d'objectifs de développement durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPUYER la mise en candidature de la Ville de Joliette pour la Politique et la Stratégie de gestion des actifs dans la catégorie « Municipalité et développement durable ».



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-05-2018

D'AUTORISER le directeur du service des Travaux publics et services techniques à remplir la documentation nécessaire à ladite mise en candidature.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

18-286 – SERVICES CORRECTIONNELS DU CANADA – TOURNOI DE BASEBALL DES AGENTS CORRECTIONNELS DE LA PROVINCE DU QUÉBEC – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de Mme Sylvie Aubé, responsable de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER Les Services Correctionnels du Canada à tenir l'événement « Tournoi de baseball » qui aura lieu au parc Saint-Jean-Baptiste du 17 août, 12 h, au 19 août, 23 h, et ce, gratuitement.

D'AUTORISER la diffusion de musique, conditionnellement au respect des normes de la SOCAN.

D'AUTORISER l'utilisation de BBQ, la vente de nourriture au profit des Scouts de Saint-Charles-Borromée, conditionnellement au respect des normes du MAPAQ.

D'AUTORISER la vente d'alcool, conformément aux demandes de la Régie des alcools du Québec.

D'AUTORISER l'installation des équipements, le prêt de matériel, l'accès à l'électricité et au chalet de service pour la tenue de l'événement.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les organisateurs se conforment aux exigences de la Ville de Joliette et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

18-287 – LES AUBERGES DU COEUR – COURSE SOUS LES ÉTOILES – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE, selon la politique de l'utilisation de l'espace public, toute demande pour un nouvel événement majeur doit être acheminée au conseil municipal;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-05-2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER l'organisme « Les Auberges du cœur » à tenir l'événement « Course sous les étoiles » qui aura lieu sur la piste cyclable le 6 juillet de 21 h à 22 h 30.

LE TOUT, conditionnellement à ce que :

- Les coureurs soient encadrés par une patrouille à vélo;
- Deux bénévoles dirigent la circulation près de l'école Les Mélèzes;
- Les coureurs ne courent qu'à deux de large;
- Chaque coureur soit identifié par un brassard ou un dossard fluorescent;
- Les organisateurs avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

18-288 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Comité des Enfants de la Grande Noirceur : 150 \$.

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à représenter la Ville de Joliette lors de l'activité de financement de l'organisme suivant et d'autoriser l'achat d'un billet à cette fin :

- Marchés de Noël de Joliette-Lanaudière – 4^e édition du tournoi de golf – 23 août 2018 : 1 billet.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29 A

18-289 – CAMPAGNE DE SENSIBILISATION EN SÉCURITÉ DE LA MRC DE JOLIETTE – PARTICIPATION

CONSIDÉRANT QUE le sous-comité du Comité de sécurité publique – Sûreté du Québec travaille à l'élaboration d'une campagne de sensibilisation en sécurité pour l'ensemble du territoire de la MRC de Joliette;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-05-2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est en accord pour participer annuellement à la Semaine de la sécurité de la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT QU'une contribution d'environ 400 \$ par villes ou municipalités, sera nécessaire pour la tenue de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE PARTICIPER pour l'année 2018 à la Semaine de la sécurité de la MRC de Joliette et de contribuer pour un montant maximal de 400 \$.

DE TRANSMETTRE une copie conforme de la présente à la MRC de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29 B

18-290 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-033 – COUPE DE GAZON – DÉSISTEMENT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la résolution 18-215 attribuait le contrat pour la coupe de gazon 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudicataire n'était pas en mesure de respecter les conditions du cahier des charges;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudicataire a signé un désistement sans frais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCEPTER le désistement de l'adjudicataire mettant fin au contrat faisant suite à l'appel d'offres AP18-033 conformément au cahier des charges.

D'AUTORISER le service du Greffe et des affaires juridiques à retourner en appel d'offres sur invitation.

D'ABROGER la résolution 18-215.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

18-291 – DÉPÔT DE RAPPORT

La greffière dépose aux membres du conseil le document suivant :

- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois d'avril 2018.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-05-2018

31

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

32

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 28 mai 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

33

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 26.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière